

Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Agoust : higos é moust

Traduction:

Août : figes et moût.



Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 104
Été 2021

Billet d'humeur

YOUPI, C'EST REPARTI !



Le 4 septembre 2021, se tiendra la troisième édition de « SAINT MONT, Vignoble en Course ».

Cette année, l'arrivée de tous les itinéraires se fera aux arènes d'Aignan mais

l'édition 2021 inaugure une nouvelle formule ; en effet, la course chronométrée 21 km partira du village de Lupiac, tandis que des Châteaux de Saint Go et de Sabazan partiront coureurs et marcheurs des circuits de 12 et 8 km.

Comme l'exige la dimension épicurienne de la « course », des ravitaillements sous forme liquide mais aussi solide seront proposés au long des différents parcours permettant aux plus performants de se réhydrater pour maintenir leur effort et aux moins pressés de parcourir les coteaux de l'appellation dans la bonne humeur.

L'animation musicale des points de départ et de l'arrivée sera assurée par les indispensables Bandas et une soirée « tapas » et produits du terroir animée clôturera la journée.

Malgré le contexte sanitaire compliqué, l'édition 2020 avait pu se tenir, avec quelques aménagements et sous le bienveillant mais ferme contrôle des services de l'état, près de 900 participants avaient pu profiter de cette journée de respiration avant une période où l'on aura alterné confinements et couvre-feux.

Gageons que cette année verra la fin des contraintes sanitaires ou pour le moins un allègement significatif pour permettre à tous de profiter de tous ces instants qui font notre bien-être.

Ce week-end verra également les caves de l'appellation ouvrir leurs portes, la Fête n'ayant pu se tenir au mois de mars comme d'habitude.

Les vigneronnes attendent près de 1500 participants au trail, plus de 550 inscrits à cette heure, et accueilleront tous ceux qui choisiront le réconfort avant l'effort dans les chais.

Ces moments sont importants pour nos vigneronnes, pour la vie de nos villages, pour les hébergeurs pour tous les secteurs de l'accueil en général, et pour le moral de tous.

Qu'ils soient le signe de la reprise d'une vie ouverte au monde et joyeuse dans nos campagnes, soyons en fiers.

Portez vous bien,

Sébastien Faure

La Fête du Village

Les festivités sont ouvertes au public uniquement sur réservation auprès de :

Jordane : 06 80 58 56 70

Corentin 06 47 67 68 94

Vendredi 25 juin

19h00 : concours de pêche. (lac route de Corneillan).

A la fin du concours : pizzas / crevettes à la plancha / grillades / chips = 5€.
Inscription à partir de 18h.

Samedi 26 juin

Midi : repas sur la place devant la mairie, 10€

Menu : moules ou grillades, dessert, vin, café

Repas et après midi animés par des bandas :

Soir

Tapas : 3€ l'assiette, 1.50€ la barquette.

Animation musicale

(Rappel : couvre feu à 23 h)

Dimanche 27 juin

11h30 : messe

Midi : repas sur terrain de tennis, 10€

Menu : salade gasconne / rougail saucisse / riz / gâteau / vin / café

Au sommaire

Nouvelles de A à Z	page 2
La Vie du Village	pages 3 à 11
Conseil Municipal	pages 12 à 27
Agenda	page 28

Nouvelles en bref de A à Z

C comme carte du foyer 2021:
Vous pouvez acheter la carte du foyer (10 €/an et/famille) par internet. En allant sur le site du foyer (www.foyerdesaint-mont.info) puis sur la vignette «adhérer» ou si vous préférez en allant au multi-services des Charmettes dès leur ouverture.

D comme dépôt de linge :

Vous pouvez déposer votre linge au multi-services des Charmettes le lundi matin de 7h30 à 11h 30 et vous pouvez le récupérer à partir du jeudi aux heures habituelles d'ouverture.

M comme mail:
Si vous désirez recevoir des informations en temps réel sur la vie saint montaise, vous pouvez donner votre adresse mail à foyerdesaintmont@gmail.com

M comme masque:
Quand vous jetez vos masques usagés, mettez les TOUJOURS, soit dans votre poubelle de déchets ménagers, soit dans une poche en plastique. JAMAIS directement dans le container marron.

Merci de nous aider à lutter contre la dispersion du virus.

O comme ouverture :
La mairie a changé ses heures d'ouverture. Merci de les noter :
le lundi de 9h à 17h,
le mardi de 14h à 17h,
le jeudi de 14h à 17h
(le samedi permanence des élus et Actions Sociales) de 10h à 12h.

Tel : 05 62 69 62 67.

R comme reprise :
Les cours de Stretching postural ont repris depuis le 10 juin. Il y a un cours à 9h30 et l'autre à 10h30 au foyer de Saint Mont tous les jeudi matin. Vous pouvez vous inscrire auprès de Josette Courtade : 06 30 21 98 02

T comme tri :
Dans les casiers jaunes ou les grands poubelles jaunes il faut mettre **uniquement** du papier, carton, plastique polystyrène des emballages ainsi que les bombes aérosols.
Jamais de verres, assiettes et couverts en plastique ni papier alu et film ni nappes en papier (qui trop souvent contiennent des objets et restes divers).

Exposition



Une exposition des différentes réalisations faite pour la SPSM (Sauvegarde du Patrimoine de Saint Mont) ainsi que des tableaux a lieu à la maison des associations.

Ouverture tous les jours

Quelques exemples de prix :
Pouf 40 €, tapis 20 €, porte téléphone 5 €
Verres et vin du millésime



Radars Pédagogiques

Un radar pédagogique a été installé le 10 juin sur la route d'Orthez juste avant l'entrée dans le village. Le voici en photos.



8 Mai 2021



Cette année, le 8 mai a été fêté avec restriction du public, seul le conseil municipal était invité à participer.

Plantations

Le dimanche 30 mai la « commission fleurs » s'est retrouvée pour planter les nouvelles fleurs.

Même Monsieur le Maire était là pour la première fois !



Bravo à eux

4

L'église

Les travaux de l'église sont terminés. Une inauguration sera prévue cet été en fonction des restrictions.

Voici quelques photos : l'escalier d'entrée a été amélioré, la porte latérale est terminée et vous pouvez découvrir les luminaires centraux ainsi que la lumière dans l'escalier du clocher.



L'église (suite)

Nettoyage de l'église. Bravo et merci à tous les bénévoles



Nouveau à Saint Mont

Assistante Maternelle
AGRÉE

AURÉLIE JEGUN

32400 Saint Mont

06 78 92 47 66

Beauté & Bien-être
Aurélie

Soins du Visage
Soins du corps
Beauté des mains & des pieds
Épilation

Caouët
326, Chemin de Limoris
32400 St. Mont
06 37 92 91 13

ou **CHEZ VOUS**
Déplacement 2€

Aurélie Jégun vous propose ses services :

Assistante maternelle agréer le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
(06 78 92 47 66)

Esthéticienne le mercredi et samedi
(06 37 92 91 13)

N'hésitez pas à la contacter pour plus d'information.

En direct de la mairie

La Fiscalité à Saint-Mont

La fiscalité évolue à Saint-Mont, comme partout ailleurs en France. Les taxes payées par les habitants ont changé. Les saint-montais, qui habitaient Saint-Mont, ou qui y possédaient des terres, connaissaient trois taxes : la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur le bâti (TFB) et la taxe foncière sur le non bâti (TFNB). Une des réformes majeures de ce quinquennat sur la fiscalité est la suppression de la taxe d'habitation. Elle a été supprimée pour 80 % des foyers saint-montais dans un premier temps, notamment en fonction du revenu fiscal de référence, et dans un second temps elle sera supprimée pour tous les saint-montais, soit 100 % des habitants. Mais attention, cette réforme ne concerne que ceux pour qui cette taxe d'habitation était appliquée à la résidence principale, et ce que vous soyez locataire ou propriétaire. Pour ceux pour lesquels la maison est une résidence secondaire, la taxe d'habitation est maintenue. Enfin précision importante : vous recevrez, propriétaires ou locataires de votre résidence principale, toujours une feuille concernant cette taxe mais vous ne paierez que la taxe sur l'audiovisuel, taxe de 138 € en 2020. Mais attention aussi pour les 20 % de foyers qui vont continuer à payer la taxe d'habitation car l'exonération totale sera effective en 2023. Donc, en 2021, vous paierez les deux tiers de la taxe d'habitation, en 2022, un tiers de cette taxe et donc 0 € en 2023 En 2023, les saint-montais concernés par la fiscalité locale seront uniquement ceux qui possèdent une maison en résidence principale (taxe sur le foncier bâti) ou des terres (taxe sur le foncier non bâti) ou une entreprise (cotisation foncière des entreprises).

Les taxes sur le foncier

L'Etat a décidé de supprimer sur ce foncier bâti la part départementale. Quand vous regardez les différentes colonnes au verso de votre feuille d'imposition, vous remarquez 5 colonnes

	TF 2020	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères
s bâties	Taux 2019	13,30 %	%	3,66 %	33,85 %	0,196 %	12,10 %
	Taux 2020	13,30 %	%	3,62 %	33,85 %	0,172 %	12,10 %
	Adresse						
	Base ①	1259		1259	1259	1259	1259
	Cotisation	167		46	426	2	152
	Cotisation lissée ②						

- ⇒ le taux communal
- ⇒ Le taux de la CCAA
- ⇒ Le taux du département

⇒ Le taux de taxes spéciales
⇒ Le taux du SICTOM (ordures ménagères)
Le changement 2021 sera sur le nombre de colonnes puisque l'Etat fusionne le taux départemental et le taux communal (13,30% + 33,85%). La commune a décidé en conseil municipal de le fixer à 49,88% (petite augmentation de 2,73%). L'Etat compensera les ressources au département par une fraction de TVA. De même, pour compenser les pertes fiscales en ressource communale dues à la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat versera un montant compensatoire calculé sur le taux de 2017 et les bases de 2020. La commune percevra toujours la TH sur les résidences secondaires. De même, le taux communal sur le foncier non bâti qui était de 92,78 % en 2020 passera à 98,15 % pour suivre l'augmentation sur le foncier bâti. Mais si on fait le comparatif, pour un saint-montais ayant sa résidence principale sur la commune et qui sera exonéré de taxe d'habitation en 2023 :

Synthèse sur la fiscalité locale :

Pour habiter Saint-Mont, il en coûte (TH + TFPB)

2020 : 696 € + 138 € + 824 € = 1.658 €
2021 : 464 € + 138 € + 873 € = 1.475 €
2022 : 232 € + 138 € + 873 € = 1.243 €
2023 : 0 € + 138 € + 873 € = 1.001 €

Soit un gain de pouvoir d'achat de : 39,6 % suite à la réforme sur la taxe d'habitation.

Attention toutefois à la base locative : dans notre exemple (voir ci-contre) elle était de 1.259 € (généralement maison de 100m² sur 2.000 m² de terrain, en bon état). Mais cette base est calculée par les services fiscaux de l'Etat avec une formule qu'aucune commune ne pourrait déroder ! Donc, si vous trouvez que votre taxe foncière augmente, vérifiez la base locative qui vous a été appliquée !

La Boutique de Saint Mont



Au travers de sa signature Planète Cépages, Plaimont vous invite à découvrir l'univers de cépages authentiques du sud ouest.

Notre nouvelle cuvée PAN réunit le Colombard et le Petit Manseng dans un assemblage original à l'équilibre parfait entre fraîcheur et douceur.

Cette cuvée originale dévoile des arômes intenses et toniques de fleurs des champs, pêche, ananas, litchi.

Parfait dès l'apéritif, sur les plats exotiques, sur un plateau de fromage ou encore sur des gambas grillées.

À découvrir et à déguster dans votre boutique.

Quelques informations à noter...

Votre boutique de Saint Mont est ouverte:

En juin

**le dimanche de 14h à 18h
du lundi au samedi: de 9h à 12h30
et de 14h30 à 19h**

En juillet/août

**le dimanche, le 14 juillet et le 15 août de 10h à 19h
du lundi au samedi de 9h à 19h**

Nouveau client?

Pensez à ouvrir un compte fidélité qui vous permettra d'accumuler des points lors de vos achats pour obtenir des cadeaux (vins, verres etc...)

*SCA Vignerons du Saint Mont
Boutique de Saint Mont*



Visites Guidées du Vignoble

Visites découvertes & dégustations commentées à partir de 10€ pers.

Visites & ateliers à thèmes à partir de 20€ pers.

Visites toute l'année Du Lundi au Samedi (de 10h à 18h)

Guided Tours of the Vineyard

Discovery tours & wine tasting from 10€ pers.

Theme tours & workshops from 20€ pers.

Tours possible all year Monday to Saturday (10 am to 6 pm)

Plaimont
LES VINS DU SUD-OUEST AUX GRANDES ORIGINES
Saint Mont - Madiran
Pacherenc - Côtes de Gascogne
Infos & Réservations :
+33 (0) 5 62 69 62 87 - www.plaimont.com

32400 SAINT-MONT - FRANCE
Infos & Réservations
du Lundi au vendredi de 8h à 12h
Tél. : +33 (0) 5 62 69 62 87
visites@plaimont.fr • www.plaimont.com

101 rue Bernard Tumapaler
32400 Saint Mont
stand.saintmont@plaimont.fr
05 62 69 69 50

La Vie du Village

Emma est heureuse de vous présenter son petit frère Robin né le 17 avril 2021 à 8h21; 50 cm et 3,060kg . Hélène et Rémy



Deuils

Des familles endeuillées.



Joël Lassalle décédé à l'âge de 62 ans suite à une longue maladie. Parti trop tôt, Il s'est pourtant battu mais la maladie a eu raison.

Il habitait à Riscle, était très actif à l'Association du Tendido. Perdre un papa, un époux à cet âge-là est très douloureux.

Il laisse son épouse Chantal (Nadaud) Lassalle dans le désarroi ainsi que ses enfants Stéphanie et Nicolas Suzanne et leurs enfants qui habitent route de Belair à Saint Mont et Sébastien.

Nous adressons à toute cette famille et à tous ceux que ce deuil touche de loin ou de près nos condoléances attristées et chaleureuses.

Marguerite Boueilh, Annie Destouet sont aussi dans la douleur, puisque elles viennent de perdre leur frère André. Il habitait Auch.

A toute cette grande famille nous adressons nos condoléances les plus chaleureuses.

Josette Courtade

Les Joyeux Compagnons

A ce jour nous n'avons aucune information de nature à nous permettre de reprendre nos activités habituelles.

Seules les activités physiques (en extérieur : marche, pétanque...) peuvent reprendre avec toutes les précautions nécessaires, le stretching postural redémarre début juin prochain au foyer.

Nous pensons à tous ces adhérents qui souhaiteraient reprendre les petits lotos, la belote, afin de rompre cette solitude qui n'en finit pas.

Soyons solidaires et optimistes, l'avenir commence à s'éclaircir, notamment grâce à la vaccination.

Notre Département est, avec un taux d'incidence autour de 50 contaminations (pour 100000 hbts) depuis quelques jours l'un des moins touchés de France, le virus y circule de moins en moins, pourvu que ça dure.....

La vaccination commence à nous rassurer individuellement et -si et seulement si- :

- le déconfinement en cours ne provoque pas un relâchement fatal comme l'été dernier,
- la vaccination s'intensifie pour nous permettre d'espérer atteindre le taux d'immunité collective nécessaires,

Nous ESPERONS pouvoir très probablement reprendre nos activités collectives dès septembre ou avant avec sérénité.

Prenez soin de vous et de celles et ceux qui vous sont chers.

Josette Courtade

Un enfant de Saint Mont s'installe

Pour vos travaux de plomberie chauffage et sanitaire,. N'hésitez pas à faire appel à Thierry Labarbe. Originaire de Saint Mont, Thierry Labarbe a créé son entreprise TL Plomberie à Aurensan, après 30 ans d'expérience dans le métier de plombier d'abord comme apprenti puis comme salarié.

Il vous propose ses services d'installation, d'entretien et de dépannage pour les particuliers et les professionnels dans un rayon de 30 Km autour d'Aurensan.

Les devis sont gratuits, n'hésitez pas à le contacter et à partager ses coordonnées:

Thierry Labarbe - TL Plomberie
06 73 79 16 57
tlplomberie32@gmail.com

10



TL PLOMBERIE

Installation & Dépannage

Port : 06 73 79 16 57

Labarbe Thierry
lieu dit a jouanot |
110 chemin de poussepaille |
32400 AURENSAN |
Mail : tlplomberie32@gmail.com

Création Impression So Concept Communication - Aire-sur-l'Adour
Ne pas jeter sur la voie publique

TL PLOMBERIE : R.C.S AUCH 890 110 646

Le Multi-Service

Depuis 2017 l'ESAT des Charmettes vous accueille dans le relais multi-service de Saint Mont

A l'intérieur vous trouvez votre pain cuit dans notre boulangerie/pâtisserie de Riscle, nos pâtisseries, sur commande, mais aussi vos bouteilles de gaz et quelques produits de première nécessité.

Vous pouvez aussi déposer votre linge le lundi matin jusqu'à **11h30** pour lavage et/ou repassage et le récupérer à partir du jeudi.

Afin de mieux vous servir et vous proposer les services les plus adaptés, vous trouverez à l'entrée du magasin une boîte à idée pour que vous nous fassiez part de vos envies, de vos besoins.

Pour rappel, le point multi service vous accueille du lundi au dimanche de 7h30 à 12h30 sauf le mercredi jour de fermeture.

David Péré
Chef de service ESAT

Surprise !!!

Visite d'une cigogne chez Francis JEGUN le 3 mai 2021. Elle mangeait les vers de terre après le passage du tracteur. *Coralie Cantau*



En direct du Conseil Municipal

Mercredi 31 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le trente-et-un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire. Date de la convocation : le 22 mars 2021

Etaient présents : Christine BOUEILH, Coralie CANTAU, Rémi CAZALET, Nathalie HARDUYA, Corentin JEGUN, Michel PETIT, Matthieu PLOUVIER-KUNZ et Murielle RIGAUD.

Etaient excusés : Pauline ICART-FABIOL et Christian TOLLIS

Christian TOLLIS a donné procuration à Christine BOUEILH

¹
2 [Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :](#)

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	08
Nombre de pouvoirs	01
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	09
Nombre de voix pour	09
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

³
Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (24 février 2021). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.

Corentin JEGUN est désigné secrétaire de séance.

Attribution des subventions aux associations

12

Le Maire rappelle qu'au moment du

vote du budget, il convient de fixer le montant des subventions aux associations, montant qui doit être inscrit en section de fonctionnement en chapitre 65, article 6574. Le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants :

Actions Sociales de Saint-Mont	900,00 €
ADMR de Riscle	200,00 €
Banque Alimentaire du Gers	300,00 €
Basket de Riscle	150,00 €
Club des Joyeux Compagnons	450,00 €
Echos de l'Adour de Riscle	160,00 €
Football Club Risclois	150,00 €
Foyer Rural de Saint-Mont	3 100,00 €
Foyer socio-éducatif du collège Val d'Adour	100,00 €
Gym Plus	150,00 €
JSR Rugby de Riscle	150,00 €
Judo Club Risclois	150,00 €
Pétanque de Saint-Mont / Labar-thète / Viella	300,00 €
Pompiers de Riscle	600,00 €
Restos du cœur	300,00 €
Secours catholique	100,00 €
Secours populaire Français	100,00 €
Ski club risclois	150,00 €
Société de Pêche de Saint-Mont	450,00 €
St Hubert de l'Adour à Saint-Mont	450,00 €
A.P.E. du RPI Saint-Germé/Saint-Mont	100,00 €
Arc-en-ciel	100,00 €
Tennis-Club de la JSR	150,00 €
Souvenir Français	100,00 €
Transhumance	100,00 €
TOTAL	8 960,00 €

Fonds d'Aide aux jeunes et Fonds de solidarité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département du Gers aide les jeunes gersois âgés de 16 à 25 ans en difficultés socio-économiques en apportant une aide financière dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes. Puis il informe l'assemblée que cette dotation est de 0,40 € par habitant et que la commune compte, au dernier recensement INSEE de janvier 2021, 330 habitants. La somme ainsi dédiée est de

En direct du Conseil Municipal

132,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité, accepte de contribuer au Fonds d'Aide aux Jeunes et autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 132€.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département du Gers soutient les gersoises et les gersoises les plus défavorisés avec des aides accordées aux ménages avec le Fonds Solidarité Logement.

Puis il propose une dotation de 0.40 € par habitant soit pour 330 habitants la somme de 132€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré à l'unanimité, accepte de contribuer au fonds de solidarité logements et autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 132€

Renforcement du mur dans le village : étude et devis (choix des travaux)

Le Maire présente au conseil un devis de T.M.H. visant à renforcer le mur du chemin de ronde. En effet, des pierres ont bougé et le mur doit être refait dans sa totalité.

Pour cela l'entreprise a établi deux devis : un concernant la partie endommagée à refaire sur 11 mètres linéaires et un autre devis pour refaire la partie restante du mur sur 28 mètres linéaires. Après beaucoup d'échanges, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces deux devis et préfère poser une demande de subvention D.E.T.R. pour la totalité de la réfection du mur en 2022.

Toutefois, la somme correspondant à une réparation urgente, au cas où la situation empirerait, sera positionnée en fonctionnement à l'article 615221.

Assurances : litiges dégâts des eaux en cours (village et panneaux photovoltaïques)

Village : Un dégât des eaux est survenu entre la maison des associations et la maison voisine. Il s'agissait d'une malfaçon au niveau de la toiture qui doit être reprise. Les experts ont été mandatés par les assurances respectives : celui de la commune viendra le 28 .

avril et celui de la voisine le 8 mai 2021. Pour l'instant, un devis de BIANCHI de 2 387 € HT pour la toiture est arrivé à la commune. Il manque celui de l'entreprise SARRADE pour le mur et le four.

Panneaux photovoltaïques : Les installations photovoltaïques sur les trois toitures de la mairie présentent des défauts d'installation. La SARL DUBECQ ET FILS de Saint-Sever (Landes) a fait un constat destiné à alerter la société GENSUN qui a posé les panneaux. Cette dernière est consciente de ce défaut et s'engage à faire jouer la garantie décennale puisque l'installation a été réceptionnée en novembre 2012. Un expert sera mandaté pour venir constater les dégâts. Pour l'instant, les travaux de remise en état sont estimés à 11.500 € HT

Vote du Budget Primitif Énergie Photovoltaïque 2021

Le Maire-Adjoint, Murielle RIGAUD présente le budget primitif du photovoltaïque. Puis, le Maire invite les membres présents à se prononcer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 du budget autonome photovoltaïque :

Investissement :

Dépenses : 4 375,24 €
Recettes : 4 375,24 €

Fonctionnement

Dépenses : 11 580,03 €
Recettes : 11 580,03 €

Pour rappel, total du budget :	
<u>Investissement :</u>	
Dépenses :	4 375,24 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes :	4 375,24 € (dont 0.00 € de RAR)
<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses :	11 580,03 €
Recettes :	11 580,03 €

En direct du conseil municipal

Vote du Budget Primitif Principal 2021

Avant de présenter le budget primitif principal, le Maire présente les travaux et les achats impactant soit les dépenses de fonctionnement, soit les dépenses d'investissement.

1Achat d'une tondeuse

Après étude de deux devis, un présenté par les établissements CELESTIN pour une tondeuse au prix de 1.141,00 € HT un présenté par les établissements SEE SCC Services pour une tondeuse au prix de 624,17 € HT le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité et décide :de choisir la tondeuse Combi 55 SVQ H proposé par les établissements SEE SCC Services situés au 19 rue du 4 septembre à AIRE SUR ADOUR au prix de **624,17 € HT** ; d'autoriser M. le Maire à commander cette tondeuse et à mandater la dépense.

Projet électrification du SDEG

Le Maire présente le projet d'éclairage public élaboré par le Syndicat des Energies du Gers. Il s'agit de changer le système actuel qui est consommateur d'énergie pour un système plus économe basé sur un éclairage par leds. Il s'agit de remplacer tout le système actuel du village (de panneau à panneau), y compris les lanternes du village historique. Le SDEG propose un devis de 51.478,28 € HT mais subventionne cette installation à hauteur de 15.443,48 € HT soit 30% du montant. Le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité et décide :de changer le système d'éclairage public par un système plus économe proposé par le S.D.E.G. d'autoriser M. le Maire à inscrire cette dépense (51.478,28 €) et cette recette (15.443,48 €) au budget primitif en fonctionnement. Réparation d'une fuite sur le toit de la sacristie Le Maire signale qu'au niveau de la sacristie l'entreprise TMH, qui travaillait sur le chantier de l'église, a remarqué une fuite qui peut impacter les travaux en cours. Le devis de réparation s'élève à 3.461,04 € TTC.

111 s'agit d'intervenir pour éviter que
14 les travaux en cours (plafond, plancher, ...) ne soient impactés.

Le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité et décide :de réparer cette fuite au niveau de la toiture de la sacristie en mandatant l'entreprise TMH, d'autoriser M. le Maire à inscrire cette dépense (3.461,04 €) au budget primitif en fonctionnement.

Réfection des murs de la sacristie

Le Maire présente un devis qui pourrait s'inscrire dans les travaux en cours, c'est-à-dire, refaire les murs de la sacristie en mettant en valeur les pierres apparentes. Toutefois, comme le budget qui va être voté, doit pouvoir supporter les différentes dépenses et que le devis présenté par TMH est élevé, les conseillers souhaitent ne pas donner suite à ce devis qui se monte à 9.392,64 € TTC.

Vote du taux des taxes

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Compte tenu de l'affectation du résultat et du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux pour 2021 en prenant en compte le nouveau taux municipal pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. (TFPB)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2020, les taux suivants :

Taxe sur le foncier bâti	49,88 %
Taxe sur le foncier non bâti	98,15 %

Vote du Budget Primitif Principal 2021

Le Maire-Adjoint, Murielle RIGAUD présente le budget primitif principal. Puis, Monsieur le Maire invite les membres présents à se prononcer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2021 du budget principal :

Investissement :

Dépenses :	186 045,00 €
Recettes :	186 045,00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	317.672,58 €
Recettes :	317.672,58 €

En direct du conseil municipal

Pour rappel, total du budget :

Investissement :

Dépenses : 186 045.00 € (dont 130 117.00 € de RAR)

Recettes : 186.045.00 € (dont 75 135.00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 317.672,58 €

Recettes : 317.672,58 €

Point sur l'église

Christian TOLLIS étant absent, le Maire fait le point sur les travaux de l'église. En fait, les travaux se sont arrêtés car l'entreprise TMH attendait l'avis du conseil municipal pour refaire l'enduit des murs de la sacristie et continuer la pose du plancher. Le conseil municipal a souhaité ne pas donner suite au devis pour ré-enduire les murs, le Maire va téléphoner à l'entreprise pour leur demander de reprendre les travaux notamment en continuant la pose du plancher.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD. Ce point a été traité par le vote des deux budgets.

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU

Coralie CANTAU souhaite réunir la commission mais la situation sanitaire actuelle ne le permet toujours pas. Par contre, elle annonce au conseil qu'elle était présente à l'assemblée générale du SICTOM et qu'elle a été élue vice-présidente. Le SICTOM a des projets de modernisation qu'elle présentera lors d'un conseil.

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente : Pauline ICART-FABIOL

Pauline ICART-FABIOL étant absente, le Maire lit le sms qu'elle lui a envoyé. Elle a fait le tour du village avec Coralie CANTAU pour décider des plantations, sachant que les pensées remplissent encore leur rôle. Elle souhaite connaître le budget « fleurs » de la commune : c'est à peu près entre 1.500 et 2.000 € qui y sont consacrés. Enfin, elle souhaite voir avec Christine BOUEILH pour reconstituer la commission « fleurs » pour des corvées futures.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

Christine BOUEILH fait le point sur les dossiers sensibles, notamment concernant la circulation. Elle signale des inondations au niveau du carrefour route de Bélair / Chemin du Cos dues à une buse traversante qui doit être bouchée ou endommagée. Il faudrait trouver une solution sinon des panneaux devront indiquer ce danger comme pour la route de Corneillan ou le chemin Du Barry.

Le radar pédagogique a été budgété et sera placé par le SDEG à l'entrée du village.

Enfin, il y a un problème de stationnement à la rue Sainte-Barbe (sur le haut). Il convient de revoir l'arrêté car un véhicule, mal stationné, a gêné le passage du camion des pompiers venu éteindre un feu de cheminée. Le Maire parle de reprendre un arrêté pour réduire la zone ou d'un marquage au sol qu'il conviendra de respecter impérativement.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT

Le Maire signale que les deux agents (Franck et Michel) ont travaillé pour la communauté de communes. En effet, ils ont aidé avec les deux agents de la CCAA et les deux agents de Viella au déménagement des anciens bureaux situés route d'Aquitaine vers les nouveaux bureaux, à l'ancien EHPAD.

Travaux : Président : Corentin JEGUN. Corentin JEGUN souhaite pouvoir refaire les emplacements pour les containers « poubelles ». Il programmera une corvée, le conseil se prononçant plutôt pour des constructions en dur qu'en bois.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Nathalie HARDUYA fait état des recettes du concert de l'été 2020. Les comptes sont pratiquement

En direct du conseil municipal

devraient laisser un bénéfice de 650 € environ. La mairie n'ayant pas de régie de recettes, ce bénéfice sera versé directement à la SPSM.

Le chemin de randonnée doit être mieux balisé. En effet, des randonneurs ont signalé à l'office de tourisme des défauts de balisage. Nathalie HARDUYA va refaire le chemin pendant ce long week-end de Pâques et voir comment les panneaux pourraient être fixés. Corentin JEGUN propose l'achat de vrais piquets de vigne qui ne devraient plus bouger à l'avenir. Pour ce faire, une corvée sera organisée.

1. Questions diverses

Communauté de Communes Armagnac Adour

Le Maire fait le compte-rendu de la séance du 29 mars 2021 qui comprenait le vote du compte administratif. L'ordre du jour était le suivant :

Finances :

[Comptes administratifs 2020, Comptes de gestion 2020, Affectation des résultats](#)

Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Centre Intercommunal de Santé Armagnac Adour : autorisation pour la création d'un budget annexe

Dispositif « Petites Villes de Demain » :

Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »

Social :

Adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé

[Communication, Promotion du territoire :](#)

Point d'étape de la communication de la communauté de communes

Voirie : Marché fauchage – débroussaillage

Rue Daudirac :

Avenant pour l'augmentation du marché à l'entreprise Colas et avenant à l'entreprise Acchini Avenant SAS 3L Signalisation : acceptation sous-traitant. Vente d'une emprise foncière Avenue de Bigorre à Riscle

[Travaux, Bâtiments :](#)

Ecole de Viella : Avenant augmentation rémunération Maître d'œuvre Administration générale :

[Règlement Général de la Protection des Données \(RGPD\) :](#)

Convention d'adhésion au Centre de Gestion 32 pour la mission d'accompagnement (animation, documentation, et conseil) à la

mise en œuvre

[Règlement Général de la Protection des Données \(RGPD\) :](#)

Convention d'adhésion au Centre de Gestion 32 pour la mission d'accompagnement (animation, documentation, et conseil) à la mise en œuvre du RGPD

Désignation d'un délégué suppléant de la CCAA au SIEBAG

Désignation d'un représentant titulaire et suppléant de la CCAA au SICTOM Ouest (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères)

Divers :

Syndicat Mixte des 3 Vallées (SM3V) : gestion des chats errants

Chemin de randonnée (GR) pour rejoindre le chemin de Saint-Jacques au chemin de Lourdes

Cotisations pour le SMAA

Point social

Le Maire fait le point sur la vaccination des plus de 75 ans.

Une habitante a été vaccinée le matin même et cela devrait être bon pour cette tranche d'âge.

Il signale aussi un problème d'accident sans gravité dans un domicile de la commune.

La séance est levée à vingt-trois heures (23h)

Le Maire,

Michel PETIT.

En direct du conseil municipal

Mercredi 11 mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le onze mai à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Date de la convocation : le 3 mai 2021

Étaient présents : Christine BOUEILH, Coralie CANTAU, Rémi CAZALET, Nathalie HARDUYA, Pauline ICART-FABIOL, Corentin JEGUN, Michel PETIT, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, et Christian TOLLIS.

Était excusée : Murielle RIGAUD

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	09
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	09
Nombre de voix pour	09
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (31 mars 2021). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.

Nathalie HARDUYA est désignée secrétaire de séance.

Retrait de la délibération du 4 mars 2009 relative aux vacances funéraires

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'État relative au retrait des décisions prises pour les vacances funéraires. Puis il rappelle la délibération du 4 mars 2009.

Enfin, il propose le retrait de la dite délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide le retrait de la délibération du 4 mars 2009 relative aux vacances funéraires.

Projet éclairage public en led – Devis complémentaire pour la peinture des poteaux

M. le Maire donne la parole à Christine BOUEILH, en charge de ce dossier.

Suite à sa rencontre avec Monsieur DA FONSECA, pour le choix des couleurs des mâts, elle a réalisé que ce dernier n'avait pas pris en compte une partie du parc du village. Elle a donc demandé un devis complémentaire. Ce dernier est présenté aux membres présents. Il s'élève à 13 291.26 € HT. Une subvention du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers peut être accordée à hauteur de 3 987.38 €. Le reste à charge pour la commune s'élèverait donc à 9 303.88 €.

Le maire reprend la parole.

Il rappelle la délibération n° 2021-018 du 31 mars 2021, relative au changement du système actuel qui est consommateur d'énergie pour un système plus économe basé sur un éclairage par leds. Puis, il informe que la peinture de l'ensemble des mâts du village n'avait pas été prise en compte. Or, pour une uniformité de l'esthétique de la commune, il serait souhaitable que tous les mâts soient repeints. Il présente donc un devis complémentaire établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers. Enfin, il invite les membres présents à se prononcer. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide :

En direct du conseil municipal

de faire réaliser les travaux d'entretien de la toiture de la Maison Associative ; d'accepter le devis de la SARL BIANCHI à hauteur de 2 387 € HT ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis n°4586 et à mandater la dépense.

Redevance d'occupation du domaine public par Orange

Vu le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques) fixant les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communication électroniques et encadrant le montant de certaines redevances.

Considérant que ces taux sont revalorisés chaque 1^{er} janvier ;
Considérant l'occupation du domaine public par Orange ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à recouvrer les redevances maximales d'occupation du domaine public communal à savoir pour 2021 :

AR- TERE AERIEN NE	6.197 kms	55,05 €	34 1,1 4 €
AR- TERE SOU- TERRAI NE	1.308 kms	41,29 €	54, 00 €
		TO- TAL	39 5.1 4 €

Don pour les bleuets de France

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet du Gers relative aux modalités des subventions et dons dans le cadre de la crise sanitaire. Compte-tenu du fait que le public ne peut pas assister

aux commémorations du 8 Mai 1945, les collectes au profit de l'œuvre nationale du Bleuets de France sont fortement impactées. Il informe donc les Maires qu'il est possible de participer à cette action en votant une subvention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère (ou pas, nombre de voix ou unanimité) et décide : d'accorder à l'Ouvre Nationale du Bleuets de France une subvention de 100 € (cent euros) d'autoriser Monsieur le Maire à verser l'aide susnommée, de modifier le budget de la façon suivante :

Dépenses de Fonctionnement :
Subvention aux associations article 6574
+ 100,00 €
Entretien des bâtiments article 615221
- 100,00 €

1. Consultation pur l'achat de vêtements du Service Technique

La Maire-Adjointe, Christine BOUEILH a fait un bilan des besoins des agents du Service Technique puis elle a demandé trois devis à des sociétés (SARREMEJEAN, VET BIGORRE et Equip ADOUR). Les deux premiers ont répondu. Il s'agit d'équiper les deux agents d'entretien en tenue visible, c'est-à-dire permettant le repérage au loin par les usagers, notamment de la route. Un équipement complet coûterait environ 650 € ; mais il convient d'équiper en tenue d'été les deux agents. Un devis plus précis est attendu des établissements SARRAMEJEAN. De toute façon, les vêtements de travail étaient prévus dans le budget et ne donne pas lieu à une délibération. La prospective continue.

2. Désignation des délégués et correspondants CNAS

Monsieur le Maire fait part du mail reçu par le CNAS relatif à la désignation des délégués et correspondants. Puis il rappelle la délibération n°2020/014 du 23 mai 2020 relative à ces décisions. Or, Madame Geneviève LABORDE qui avait été désignée déléguée élue a donné sa

En direct du conseil municipal

démission.

Il convient donc d'annuler la délibération n° 2020/014 du 23 mai 2020 et de procéder à de nouvelles désignations. Il propose en tant que :

Délégués Élus : Christine BOUEILH

Déléguée Personnel : Ghislaine DAMBLAT

Correspondante Élus : Christine BOUEILH

Correspondante Personnel : Ghislaine DAMBLAT

Après avoir voté et délibéré avec (nombre voix), le Conseil Municipal : désigne :

Délégués Élus : Christine BOUEILH

Déléguée Personnel : Ghislaine DAMBLAT

Correspondante Élus : Christine BOUEILH

Correspondante Personnel : Ghislaine DAMBLAT

transmets cette délibération au CNAS.

1. Point sur les travaux à l'église

La parole est donnée au Maire-Adjoint, responsable des travaux, Christian TOLLIS. Les travaux de l'église ont été réceptionnés. Les attestations ont été signées par les entreprises, l'architecte et le maire. Aucune réserve n'a été signalée. Il s'agit uniquement de demander à T.M.H. de nettoyer le chantier.

Mais il conviendra de programmer une corvée pour faire un nettoyage plus poussée car beaucoup de poussière s'est déposée pendant ces travaux.

Pour cela le maire rappelle qu'il faut procéder au gardiennage de l'église.

Objet : Gardiennage de l'église

Le Maire rappelle les règles du gardiennage des églises. Il existe deux indemnités : une pour un gardien qui réside dans la commune de 479,86 € et une pour un gardien qui ne réside pas dans la commune de 120,97 €. Le point d'indice n'ayant pas été revalorisé depuis l'an passé, ces montants sont identiques à ceux de 2018.

De plus, il rappelle que Josette COURTADE s'est occupée de l'église en 2016, en 2017,

en 2018, en 2019, en 2021 et qu'elle souhaite continuer à exercer cette tâche pour 2021 (cloches, fermeture des portes, signalement de danger)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, **délibère à l'unanimité et décide :**

de maintenir Josette COURTADE née BOUEILH le 26/10/1947, domiciliée 351 chemin du Cos, 32400 – SAINT-MONT, gardienne de l'église pour 2021,

de lui attribuer l'indemnité de gardien résidant dans la commune d'un montant de 479,86 €,

d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense déjà inscrite au budget en fonctionnement 2021.

Nathalie HARDUYA reprend la parole pour expliquer que la tâche de nettoyage est trop importante et ne peut incomber à la seule gardienne de l'église, Josette COURTADE, tâche qui n'est pas dans les missions premières. Il faut organiser cette corvée en invitant bien sûr Josette COURTADE, le conseil municipal et bien sûr toutes les bonnes volontés du village. Il faudra se dépêcher car nous ne sommes pas à l'abri d'une utilisation de l'église pour un événement religieux.

Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

L'intéressée est absente mais il faudra faire le point au prochain conseil municipal d'un bilan budgétaire à mi-année.

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU

Les conditions sanitaires s'assouplissent. Coralie CANTAU pense pouvoir programmer une réunion pour faire le point sur les zones à surveiller, notamment des décharges sauvages aux environs de l'Adour. Nathalie HARDUYA signale qu'il faudrait nettoyer une parcelle à côté du pont si cette

En direct du conseil municipal

dernière appartient à la commune. Elle est envahie de taillis et le bois pourrait être cédé à celui qui vient la nettoyer. Le maire rappelle que la distillerie est toujours fermée.

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente : Pauline ICART-FABIOL

Le monument aux morts a été fleuri pour la cérémonie du 8 mai. Pauline ICART-FABIOL a commandé les fleurs afin d'assurer l'embellissement du village. Pour cela, elle souhaite organiser une plantation le dimanche 23 mai 2021. Le maire lui propose d'avertir les personnes intéressées par un mail aux habitants.

Pauline ICART-FABIOL a commandé aussi trois barriques à la Cave afin de faire des jardinières. Elle signale qu'elle a pu obtenir les trois pour le prix de deux. Enfin, elle signale que suite aux plantations, elle pourra organiser sa commission FLEURS.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

Le point sur les vêtements de travail et la visibilité des agents d'entretien a été fait. Christine BOUEILH signale, qu'avec Murielle RIGAUD, toutes les deux participent à une formation sur les incivilités organisée par la Gendarmerie. Elles s'y rendront dès le mois prochain (formation programmée en juin).

Le maire signale que cette commission traite aussi les problèmes sociaux. Il fait part de l'accompagnement nécessaire d'un habitant de la commune dans un problème de trésorerie

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT
Il n'y a rien à signaler sur la gestion du personnel. Il faudra songer au renouvellement du contrat de second agent d'entretien, celui-ci prend fin le 31 août 2021

Travaux : Président : Corentin JEGUN.

Corentin JEGUN rappelle l'importance de la réfection des emplacements des containers. Il signale que, dès que son père ira mieux, il pourra programmer des corvées. Le maire lui signale que le technicien du SICTOM Ouest a pris rendez-vous et est venu à Saint-Mont.

Ensemble, ils ont fait le tour des différents

emplacements abimés ou détruits. En fait, le technicien s'exonère de toute erreur des employés du SICTOM, et a demandé à ce que des photos des camions soient adressées à la mairie pour justifier que ce n'est pas une erreur de manœuvre qui a détruit l'emplacement de la route de Corneillan, celui de la Croix de Peyran et celui de Tombille. La conclusion qui s'impose est que ces emplacements ont été endommagés par une cause inconnue ! Le maire lui a signalé que la commune les referait.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Nathalie HARDUYA fait le point sur la corvée du chemin de randonnée. Toute la signalétique est mise en place, un pont a été refait. Elle signale toutefois qu'un panneau doit être apposé à l'entrée du bois pour signaler la dangerosité de ce tronçon. Enfin, il faudra classer ce chemin dans un autre créneau de difficulté. En effet, ce n'est pas forcément un chemin facile à faire, vu les montées à effectuer.

Se posera aussi cet été la question de l'inauguration de l'église ainsi que la tenue d'un concert

Questions diverses

RGPD : remise des Coordonnées auprès du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers

Pauline, Corentin et Rémi n'ont pas répondu au mail afin de savoir s'ils souhaitent donner leurs coordonnées au Syndicat afin de pouvoir recevoir les informations directement dans le cadre de la loi « Engagement et Proximité ». Ils donnent tous les trois leurs accords qui seront consignés dans ce compte rendu. La plate-forme peut être renseignée.

Proposition achat groupé par le Syndicat d'Énergies du Gers

Le maire signale aux conseillers que maintenant l'achat groupé est possible

En direct du conseil municipal

pour les collectivités d'énergie électrique avec des puissances de moins de 36 KVA.

Objet : Adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Hautes-Pyrénées (SDE65) et du Tarn (SDET) pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et des services en matière d'efficacité énergétique

Le Conseil Municipal Vu le Code de l'Energie, Vu le Code de la commande publique, Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la convention constitutive jointe en annexe, Considérant que la commune de *Saint-Mont* a des besoins en matière : D'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel, De services d'efficacité énergétique, Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SDE09 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège), le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie

de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDE65 (Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs, Considérant que la commune de *Saint-Mont* au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie. Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame / Monsieur le Maire, le conseil municipal : Décide de l'adhésion de la commune de *Saint-Mont* au groupement de commandes précité pour :L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ; La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Madame/ Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

En direct du conseil municipal

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Mont et ce sans distinction de procédures, Autorise Madame/Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur. S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget, Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Saint-Mont

Cloches

La parole est donnée au Maire-Adjoint, responsable des travaux, Christian TOLLIS. Il a rencontré l'agent d'entretien des cloches de l'entreprise LAUMAILLÉ lors de sa visite annuelle. Le programmeur est décalé de 2 minutes. Cet agent propose une antenne de radio-synchronisation au prix de 200 € HT. Si les membres du Conseil Municipal le souhaitent. Un devis peut être demandé. Mais le conseil municipal estime que cette dépense est inutile et préfère que le système reste en l'état.

Illuminations

La parole est donnée au Maire-Adjoint, Christine BOUEILH. Elle a été contactée par BLACHERE illuminations. Elle présente le projet avec la possibilité d'achat ou de location. Les prix sont excessivement élevés (environ 3.000 € par an pour la location avec un contrat de 3 ans !). Le conseil municipal souhaite que d'autres solutions soient recherchées !

Élections

Le maire rappelle que les élections départementales et régionales se tiendront les dimanches 20 et 27 juin 2021.

22 L'organisation est plus complexe puisque les jours d'élection sont

composés de quatre créneaux horaires : 8h00 à 10h30, 10h30 à 13h00, 13h00 à 15h30 et 15h30 à 18h00. Il faut deux assesseurs par créneau, mais pour chaque élection. Cela signifie qu'il faudrait 16 assesseurs (2 x 4 x 2). Seuls président et secrétaire peuvent être communs aux deux élections. Il n'y a que deux solutions possibles :

Les huit conseillers restants, tous vaccinés, assurent des doubles créneaux (5 heures), soit des permanences matin (jusqu'à 13h00) ou après-midi (après 13h00)

En plus des huit conseillers municipaux, huit assesseurs différents sont recherchés auprès des habitants vaccinés (anciens conseillers, personnes intéressées ...)

Il convient de prendre une décision. L'ensemble du conseil est unanime pour organiser les élections avec les seuls conseillers actuels et proposent donc deux créneaux :

Matin de 8h00 à 13h00

Après-midi de 13h00 à 18h00.

Les assesseurs du créneau de l'après-midi signeront les PV correspondants.

Enfin le maire rappelle qu'un candidat a souhaité rencontrer des habitants pour exposer son projet et répondre à des questions. Les réunions publiques ne sont pas autorisées par le protocole sanitaire. Donc, il s'agit d'avoir un comité restreint permettant l'instauration d'un débat. Cette rencontre pourra avoir lieu à la mairie ou au foyer pour respecter les mesures sanitaires.

Le maire rappelle que tout candidat peut organiser ce type de rencontre puisque le canton aura trois binômes en lice.

La séance est levée à 23 heures.

En direct du conseil municipal

Mercredi 8 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le huit juin à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.
Date de la convocation : le 31 mai 2021

Etaient présents : Christine BOUEILH, Coralie CANTAU, Rémi CAZALET, Nathalie HARDUYA, Pauline ICART-FABIOL, Co-rentin JEGUN, Michel PETIT, Murielle RIGAUD, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, et Christian TOLLIS.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	10
Nombre de voix pour	10
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (11 mai 2021). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.

Rémi CAZALET est désigné secrétaire de séance.

CCAA Changement des statuts

Le maire informe les conseillers municipaux que le président de la communauté de communes Armagnac Adour lui a adressé par courrier le jeudi 20 mai 2021 des nouveaux statuts pour la C.C.A.A.

Il s'agissait de mettre en conformité les anciens statuts avec le changement

d'adresse du siège de la communauté de communes.

Celui-ci se situe, suite au déménagement, **1 lotissement du Bourdalat – 32400 RISCLE**

Le maire propose donc l'adoption de ces nouveaux statuts à l'ensemble des conseillers.

1Après avoir écouté l'exposé du maire et la lecture de ces statuts, les conseillers municipaux décident d'adopter la modification des statuts de la communauté de communes Armagnac Adour, telle qu'elle leur a été présentée à l'unanimité.

Église point sur les travaux – Nettoyage et remise en fonctionnement

Parole est donnée au Maire-Adjoint, responsable des travaux, Christian TOLLIS.

Il rappelle que les travaux de l'église ont été réceptionnés et les attestations signées par les entreprises, l'architecte et le maire. Aucune réserve n'avait été signalée.

La corvée pour faire un nettoyage complet a eu lieu le samedi 5 juin 2021, vers 8h30. Des bénévoles saint-montais ont répondu « présent » à l'appel de la mairie. Le travail a été effectué au niveau du sol (lavage à grandes eaux) et des chaises et bancs (dépoussiérage complet et traitement à la cire et à l'huile de lin). Il sera demandé aux agents d'entretien de relaver le sol pour éliminer la poussière qui peut encore se déposer. De plus, il faudra traiter (lasure mate) la porte de la sacristie et les portes du sas afin de les protéger et de leur rendre un meilleur aspect.

Vendredi 11 juin 2021, à midi, les bénévoles qui le souhaitent et les entreprises sont conviés à un repas de fin de chantier organisé par TMH. La DRAC sera présente et le maire en profitera pour remettre au chargé de mission la seconde demande d'avance de subvention (50%).

L'arrêté de réouverture peut donc être pris à la date du 11 juin 2021.

Élection – Organisation des bureaux de vote

Le Maire rappelle que les élections départementales et régionales se

En direct du conseil municipal

tiendront les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Il y a deux bureaux de vote : un pour les Départementales et un pour les Régionales.

Il faut un président, un secrétaire et deux assesseurs par bureau. Il propose que lui-même soit président, et Murielle RIGAUD, la première adjointe, secrétaire. Les deux assesseurs seront, pour chaque tour, les deux derniers conseillers tenant le bureau de vote de 13h00 à 18h00.

Il rappelle que les candidats ont souhaité rencontrer des habitants pour exposer son projet et répondre à des questions. Les réunions publiques seront organisées avec le respect du protocole sanitaire :

Le mercredi 9 juin à 20h00, Chantal SARNIGUET et René CASTETS (et leurs suppléants)

Le mercredi 16 juin à 18h30, Marie-Pierre DESBONS et Thibaut RENAUDIN (et leurs suppléants)

L'organisation est plus complexe puisque les jours d'élection, il avait été décidé de mettre en place quatre créneaux horaires : 8h00 à 10h30, 10h30 à 13h00, 13h00 à 15h30 et 15h30 à 18h00. Il faut deux assesseurs par créneau, mais pour chaque élection. Cela signifie qu'il faudrait 16 assesseurs (2 x 4 x 2). Seuls président et secrétaire peuvent être communs aux deux élections. Les conseillers ont choisi la solution d'assurer des doubles créneaux (5 heures), soit des permanences matin (de 8h00 jusqu'à 13h00) ou après-midi (après 13h00 jusqu'à 18h00).

Puis le maire aborde le projet d'organisation en établissant tout d'abord les tableaux de permanence :

1 ^{er} tour (20 juin 2021)	Départementales	Régionales
Créneau du matin 8h / 13h	Rémi CA-ZALET Nathalie HAR-DUYA	Matthieu PLOUVIER-KUNZ Corentin JEGUN
Créneau de l'après-midi 13h / 18h	Pauline ICART-FABIOL Christian TOLLIS	Coralie CANTAU Christine BOUEILH

Enfin c'est le second tour qui entraîne deux hypothèses qui sont dues à la présence des candidats sur ces scrutins : Il faut un second tour pour le scrutin des départementales

Il ne faut pas de second tour pour les départementales

PREMIERE HYPOTHESE

2 nd tour (27 juin 2021)	Départementales	Régionales
Créneau du matin 8h / 13h	Rémi CA-ZALET Christiane TOLLIS	Matthieu PLOUVIER-KUNZ Coralie CANTAU
Créneau de l'après-midi 13h / 18h	Pauline ICART-FABIOL Nathalie HARDUYA	Corentin JEGUN Christine BOUEILH

SECONDE HYPOTHESE

2 nd tour (27 juin 2021)	Départementales	Régionales
Créneau de 8h30 à 10h00		Rémi CA-ZALET Christiane TOLLIS
Créneau de 10h00 à 13h00		Corentin JEGUN Coralie CANTAU
Créneau de 13h00 à 15h30		Matthieu PLOUVIER-KUNZ Pauline ICART-FABIOL
Créneau de 15h30 à 18h00		Nathalie HARDUYA Christine BOUEILH

Puis le maire rappelle les règles qui régissent ces élections.

L'électeur a le choix : il peut voter que pour les départementales, que pour les régionales, ou pour les deux. Il peut détenir jusqu'à deux procurations maximum, donc l'assesseur doit lui donner le nombre d'enveloppes correspondant (jusqu'à 3 MAXIMUM s'il présente deux procurations). Les assesseurs peuvent l'interpeller (puisqu'il sera masqué) pour lui demander son

En direct du conseil municipal

nom et le chercher dans la liste électorale, voir son nom de jeune fille pour toute électrice mariée.

L'électeur a choisi les bulletins à l'entrée de chaque bureau (3 maximum pour les départementales, 9 pour les régionales). Attention, un électeur doit prendre suffisamment de bulletins pour que son vote reste non identifiable.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES :

L'élection départementale s'effectue au scrutin binominal bloqué : le panachage est par conséquent interdit.

Puis le maire précise les cas de nullité des bulletins :

sont ainsi nuls et n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement :

1. Les bulletins imprimés ne comportant pas le nom de chaque membre du binôme de candidats suivi, pour chacun d'entre eux, du nom de la personne désignée comme son remplaçant sur la déclaration de candidature, précédé ou suivi de la mention « remplaçant » (art. R. 110) ;
2. Les bulletins imprimés sur lesquels le nom des remplaçants ne figure pas en caractères de moindres dimensions que celui des membres du binôme de candidats (art. R. 110) ;
3. Les bulletins manuscrits ne comportant pas le nom des membres du binôme de candidats ou ceux de leurs remplaçants ou sur lesquels le nom des remplaçants a été inscrit avant celui des membres du binôme de candidats (art. R. 111) ;
4. Les bulletins établis au nom d'un binôme de candidats ne figurant pas sur la liste arrêtée par le représentant de l'État (art. R. 66-2)
5. Les bulletins comportant un ou plusieurs noms de personne autres que ceux des membres du binôme et de leurs remplaçants (art. L.52-3, R. 30 et R. 66-2) ;
6. Les bulletins imprimés d'un modèle différent de ceux qui ont été produits par les binômes de candidats ou qui comportent une mention manuscrite (art. R. 66-2) ;
7. Les circulaires utilisées comme bulletin

8. Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe (art. L. 66) ;
9. Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante (art. L. 66) ;
10. Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître (art. L. 66) ;
11. Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires (art. L. 66) ;
12. Les bulletins imprimés sur papier de couleur (art. L. 66) ;
13. Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes (art. L. 66) ;
14. Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions (art. L. 66) ;
15. Les bulletins établis au nom de binômes de candidats différents lorsqu'ils sont contenus dans une même enveloppe (art. L. 66) ;
16. Les bulletins sur lesquels les noms des membres du binôme ne sont pas ordonnés par ordre alphabétique (art. L. 191 et R. 66-2) ;
17. Les bulletins qui comportent la photographie ou la représentation d'une personne qui n'est ni candidate ni remplaçante (nouvel art. L. 52-3) ;
18. Les bulletins qui comportent la photographie ou la représentation d'un animal (nouvel art. L. 52-3) ;
19. Les bulletins qui ne respectent pas la réglementation en matière de taille, de grammage ou de présentation (art. R. 30 et R. 66-2). Entrent notamment dans cette dernière catégorie les bulletins de vote qui ne sont pas en format paysage (art. R. 30)

ELECTIONS REGIONALES :

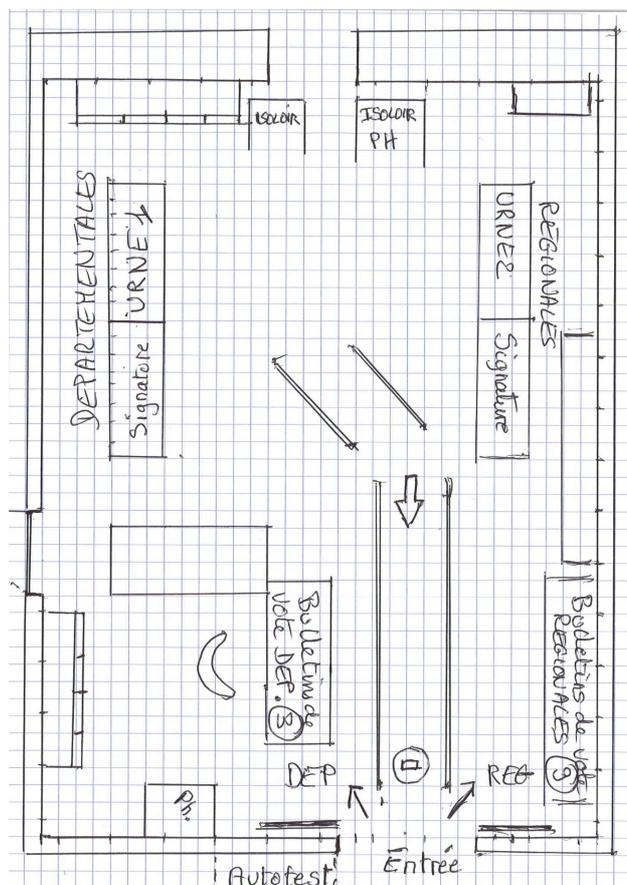
L'élection des conseillers régionaux s'effectue au scrutin de liste : le panachage est par conséquent interdit.

Là encore, le maire précise les cas de nullité : Sont ainsi nuls et n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement :

1. Les bulletins qui ne comportent pas le titre de la liste tel qu'il a été enregistré (art. R. 186 et R. 353) ;

En direct du conseil municipal

2. Les bulletins qui comportent une modification dans l'ordre de présentation des candidats, une adjonction de noms ou une suppression de noms par rapport à la déclaration de candidature (art. R. 66-2, R. 186 et R. 353) ;
3. Les bulletins établis au nom d'une liste dont la candidature n'a pas été régulièrement enregistrée (art. R. 66-2) ;
4. Les bulletins comportant un ou plusieurs noms de personnes autres que celui des candidats (art. L.52-3, R. 30, R. 66-2, R. 186 et R. 353) ;
5. Les bulletins imprimés d'un modèle différent de ceux qui ont été produits par les candidats, les bulletins manuscrits ou qui comportent une mention manuscrite (art. R. 66-2) ;
6. Les circulaires utilisées comme bulletin (art. R. 66-2) ;
7. Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe (art. L. 66) ;
8. Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante (art. L.66) ;
9. Les bulletins et enveloppes dans lesquels les votants se sont fait connaître (art. L. 66) ;
10. Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires (art. L. 66) ;
11. Les bulletins écrits sur papier de couleur (art. L. 66) ;
12. Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes (art. L. 66) ;
13. Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions (art. L. 66) ;
14. Les bulletins établis au nom de listes différentes lorsqu'ils sont contenus dans une même enveloppe (art. L. 66)
15. Les bulletins qui comportent la photographie ou la représentation d'une personne qui n'est pas candidate à l'élection concernée (nouvel art. L. 52-3) ;
16. Les bulletins qui comportent la photographie ou la représentation d'un animal (nouvel art. L. 52-3) ;
17. Les bulletins qui ne respectent pas la réglementation en matière de taille, de grammage ou de présentation (art. R. 30 et R. 66-2). Entrent notamment dans cette dernière catégorie les bulletins de vote qui ne sont pas en format paysage.



Enfin, pour finaliser cette organisation, il sera nécessaire de se retrouver la veille, soit le **samedi 19 juin 2021, dès 10h00.**

Personnel communal – renouvellement du contrat à durée déterminée

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'emploi permanent d'agent technique, doté d'une durée hebdomadaire de travail de 15 heures à pourvoir par un fonctionnaire du grade ou cadre d'emplois d'adjoint technique, figure sur le tableau des emplois permanents fixé par la délibération n°2020-20 du 17 juin 2020.

Michel GRIMAUD a été recruté pour une durée de travail hebdomadaire de 15 heures par la délibération n° 2020-054 du 16 décembre 2020. Son contrat doit prendre fin le 01/08/2021. Il demande à l'assemblée, si les conseillers souhaitent renouveler ce contrat, qui permet de recruter un agent contractuel selon les dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi

En direct du conseil municipal

de la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée,

1Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire :à renouveler le contrat à durée déterminée pour une durée de **UN** an, à compter de la fin du précédent contrat, faute de pourvoir l'emploi ci-dessus par un fonctionnaire, compte tenu d'une offre pour un temps travail incomplet et qu'il est nécessaire d'aider l'agent actuel car il y a une charge de travail trop importante pour un seul agent à 28 heures hebdomadaires, conformément aux dispositions du 3° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 sus citée,
2Si ces services ont une durée supérieure à 6 ans, le contrat est conclu à durée indéterminée. En deçà de cette durée, le contrat est conclu à durée déterminée dans la limite de 3ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. à fixer la rémunération de l'agent, sachant qu'il devra posséder des compétences lui permettant d'exercer les fonctions d'agent d'entretien, comme suit : **1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.**

Point sur les commissions

Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Le point est fait sur la situation des dépenses et recettes du budget principal au 31 mai 2021. Elle commente en fonctionnement les dépenses en charges générales (011) et les quelques dépassements qui ont pu se produire. Mais dans l'ensemble, l'exécution budgétaire est conforme aux prévisions.

Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU

La commission se réunira le vendredi 18 juin à 19h30. Coralie a invité, outre les six personnes qui ont manifesté leur intention de s'intéresser à ce dossier, l'ensemble du conseil municipal. Un point doit être fait sur l'ambrosie, plante envahissante, de nos territoires contre laquelle il faut lutter.

Environnement : Embellissement et plantations : Présidente : Pauline ICART-FABIOLLes fleurs sont plantées. Tout a pris et le village est magnifique. Les agents d'entretien ont arrosé et changé ce qui devait l'être. Le maire a inscrit le village au concours des villages fleuris. La commission départementale devrait passer début juillet.

Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH

Le radar va bientôt être opérationnel. Socle et mât sont mis en place. Christine fait aussi le point sur les vêtements de travail des deux agents d'entretien. Vet Bigorre propose des tarifs moins élevés que Sarraméjean. Toutefois, les conseillers lui demandent de vérifier la qualité des chaussures de sécurité ;

C'est ce qui sera fait avec les équipements des agents de Riscle puisque cette commune se sert à Vet Bigorre.

Gestion du Personnel : Président Michel PETIT
Ce point a été traité au cours des débats avec le renouvellement du contrat de l'agent d'entretien.

Travaux : Président : Corentin JEGUN.

Les travaux sont en stand-by jusqu'à la fête et même pour cet été. Il y a peu de possibilité d'organiser des week-ends de corvée pour refaire les abris poubelles.

Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme : Présidente Nathalie HARDUYA

Nathalie fait le point sur le chemin de randonnée. Le fauchage a été fait. Franck a coupé des bambous pour refaire les mains courantes. De plus, il a acheté avec un bon de la communauté de communes des piquets d'acacia à Vivadour pour refaire des marches. Toutefois, il restera un pont à refaire et rendez-vous est pris pour y travailler.

Nathalie fait le point sur la commission Tourisme Loisirs Culture de la CCAA à laquelle elle a assisté. Elle est intervenue pour signaler que les bénévoles devaient se mobiliser pour entretenir les chemins existants avant de vouloir en créer et en ajouter d'autres. Elle a signalé la création du chemin inclus dans les routes de d'Artagnan (promenades équestres) et le GR qui reliera le chemin de Saint-Jacques à celui de l'Adour entre Nogaro et Tasque.

1. Questions diverses

Illuminations

Christine BOUEILH fait le point sur les illuminations qui peuvent être achetés suite à un fournisseur qui a fourni un catalogue. Il s'agirait d'acheter 5 traversées et 5 descentes assorties au tarif de 3.000 €. Effectivement c'est nettement moins cher que le tarif de location proposé lors du dernier conseil municipal. Il faut attendre maintenant le devis.

Formation aux incivilités

Murielle RIGAUD et Christine BOUEILH ont suivi une formation à Auch, à la gendarmerie principale, donnée par un formateur issu du GIGN. Il s'agissait de savoir réagir aux comportements agressifs de certains habitants. La formation était accompagnée de simulations (mise en situation). Une feuille reprenant les principales actions à mener a été donnée à tous les conseillers.

Après épuisement de l'ordre du jour et des questions divers, la séance est levée à 23 heures.

Fait à Saint-Mont, le 10 juin 2021.

Le Maire,

Michel PETIT.



Agenda Été 2021

DATE	QUI	Où	THEME
27 JUIN	FOYER RURAL	VILLAGE	FETE DU VILLAGE
8 AOÛT	SOCIETE DE PECHE		CONCOURS DE PÊCHE
12 AOÛT	SPSM	VILLAGE	VIDE GRENIER
4 SEPTEMBRE	FOYER RURAL	VILLAGE	FETE DU VIN

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.



La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi après midi au dimanche après midi. Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.

Réservations :

Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80
ou laborde.genevieve32@gmail.com

Le Petit Saint-Montais est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

*Imprimerie Spéciale
SAINT-MONT*

*Photos : Chantal Petit, Kiki Boueill, Marie-Laure
Moulié, Fabrice Courtade, Isabelle Labruffe,
Geneviève Laborde, Coralie Cantau,
Nathalie Harduya*